

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 16 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Etaient présents : M. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Daniel DIOT, Viviane BOIREAU, Annick BIGUET, Armelle HATRY-CHATELAIN, Nathalie AUGAS, Jacky CHARRUAULT, Bernard TEILLET, Evelyne JATIAULT

Absent excusé : M. Laurent CLEMENT

Est désigné secrétaire de séance : M. Bernard TEILLET

Date de convocation : 11 mars 2021	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 11 mars 2021	- en exercice : 11
	- présents : 10
	- votants : 10

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 16 février 2021.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le compte rendu.

Délibérations

1. Vote des comptes de gestion 2020
2. Vote des comptes administratifs 2020
3. Vote des affectations aux budgets commune et assainissement
4. Vote des budgets primitifs 2021
5. Demande de subvention pour la Maison des Jeunes et de la Culture Champ libre
6. Travaux de bâtiments : étude de devis
7. Travaux de voirie : rapport de la commission
8. Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre d'Activ'3

Questions diverses :

- Voirie
- Travaux
- réunions
- animations

DELIBERATION 2021-19-1 : Vote des comptes de gestion 2020 commune

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Mme Alison McDonagh informe qu'après vérification de Mme le trésorier Comptable de Civray, les comptes sont conformes. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** le compte de gestion 2020 du budget commune.

DELIBERATION 2021-19-1 : Vote des comptes de gestion 2020 assainissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Mme Alison McDonagh informe qu'après vérification de Mme le trésorier Comptable de Civray, les comptes sont conformes. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** le compte de gestion 2020 du budget assainissement

DELIBERATION 2021-19-1 : Vote des comptes de gestion 2020 lotissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Mme Alison McDonagh informe qu'après vérification de Mme le trésorier Comptable de Civray, les comptes sont conformes. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** le compte de gestion 2020 du budget lotissement.

DELIBERATION 2021-20-1 : Vote des comptes administratif 2020 commune

M le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020, résumé comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS DE L'EXERCICE	226 641,70	321 743,04	51 699,26	178 681,66
RESULTATS DE L'ANNEE		95 101,34		126 982,40
RESULTATS REPORTEES DE L'ANNEE PRECEDENTE		195 974,36		9 111,15
RESULTATS DE CLOTURE		291 075,70		136 093,55
DETAIL RESTES A REALISER (RAR)			130 631,64	2 893,00
SOLDE DES RAR			127 738,64	
BESOIN DE FINANCEMENT				
AFFECTATION		291 075,70		136 093,55
		002		001

M le Maire se retire de la séance.

Vote du compte administratif 2020

M le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Viviane Boireau, doyenne d'âge, vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses

Prévus = 184 553,00

Réalisés = 51 699,26

Reste à réaliser = 130 631,64

Recettes

Prévus = 184 553,00

Réalisés = 178 681,66

Reste à réaliser = 2 893,00

Fonctionnement

Dépenses

Prévus = 504 574,36

Réalisés = 226 641,70

Reste à réaliser = 0

Recettes

Prévus = 504 574,36

Réalisés = 321 743,04

Reste à réaliser = 0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	+136 093,55
Fonctionnement	+ 291 075,70
Résultat global	+427 169,25

DELIBERATION 2021-20-2 : Vote des comptes administratif 2020 assainissement

M le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020, résumé comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS DE L'EXERCICE	19 631,32	16 502,79	33 407,58	39 668,34
RESULTATS DE L'ANNEE	3 128,53			6 260,76
RESULTATS REPORTES DE L'ANNEE PRECEDENTE		857,95		68 487,65
RESULTATS DE CLOTURE	2 270,58			74 748,41
DETAIL RESTES A REALISER (RAR)				
SOLDE DES RAR				

BESOIN DE FINANCEMENT				
AFFECTATION	2 270,58			74 748,41
		002		001

M le Maire se retire de la séance.

Vote du compte administratif 2020

M le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Viviane Boireau, doyenne d'âge, vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses

Prévus = 33 407,58

Réalisés = 33 407,58

Recettes

Prévus = 39 668,34

Réalisés = 39 668,34

Fonctionnement

Dépenses

Prévus = 21 864,50

Réalisés = 19 631,32

Recettes

Prévus = 21 864,50

Réalisés = 16 502,79

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	+74 748,41
Fonctionnement	-2 270,58
Résultat global	+72 477,83

DELIBERATION 2021-20-3 : Vote des comptes administratif 2020 lotissement

M le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020, résumé comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 LOTISSEMENT

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS DE L'EXERCICE				
RESULTATS DE L'ANNEE				
RESULTATS REPORTES DE L'ANNEE PRECEDENTE		12 626,45	92 550,00	
RESULTATS DE CLOTURE		12 626,45	92 550,00	

DETAIL RESTES A REALISER (RAR)				
SOLDE DES RAR				
BESOIN DE FINANCEMENT				
AFFECTATION		12 626,45	92 550,00	
		002	001	

M le Maire se retire de la séance.

Vote du compte administratif 2020

M le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Viviane Boireau, doyenne d'âge, vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses

Prévus = 185 100,00

Réalisés = 0,00

Recettes

Prévus = 185 100,00

Réalisés = 0,00

Fonctionnement

Dépenses

Prévus = 205 988,45

Réalisés = 0,00

Recettes

Prévus = 205 988 45

Réalisés = 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-92 550,00
Fonctionnement	+12 626,45
Résultat global	-79 923,55

DELIBERATION 2021-21-1 : Vote des affectations au budget commune

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'exercice :	95 101,34
- un excédent reporté de :	195 974,36
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<u>291 075,70</u>

- un excédent d'investissement cumulé de :	136 093,55
- un solde déficitaire de restes à réaliser de :	127 738,64
Soit un excédent de financement de :	8 354,91

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/20 : excédent de 95 101,34

Affectation complémentaire en réserve (1068) de 0,00

Résultat reporté en fonctionnement (002) : excédent de 291 075,70

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent de 136 093,55

DELIBERATION 2021-21-2: Vote des affectations au budget assainissement

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de l'exercice 2020 :	3 128,53
- un excédent reporté de :	857,95
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	2 270,58
- un excédent d'investissement de :	74 748,41
- un solde de restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	74 748,41

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/20 : déficit de 2 270,58

Résultat reporté en fonctionnement (002) : déficit de 2 270,58

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent de 74 748,41

DELIBERATION 2021-22-1: Vote du budget primitif 2021 commune

Monsieur le Maire présente le budget revu lors du dernier conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2021 :

Fonctionnement	Dépenses	600 575.70 €
	Recettes	600 575.70 €
Investissement	Dépenses	287 664.99 €

	Recettes	287 664.99 €
--	----------	--------------

DELIBERATION 2021-22-2: Vote du budget primitif 2021 assainissement

Monsieur le Maire présente le budget revu lors du dernier conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2021 :

Fonctionnement	Dépenses	24 143.42 €
	Recettes	24 143.42 €
Investissement	Dépenses	612.06 €
	Recettes	81 621.25 €

DELIBERATION 2021-22-3: Vote du budget primitif 2021 lotissement

Monsieur le Maire présente le budget revu lors du dernier conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2021 :

Fonctionnement	Dépenses	121 176.45 €
	Recettes	121 176.45 €
Investissement	Dépenses	186 100.00 €
	Recettes	186 100.00 €

DELIBERATION 2021-23: Demande de subvention pour la Maison des Jeunes et de la Culture Champ Libre

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Saint Martin L'Ars adhère à la Maison des Jeunes et de la Culture Champ Libre depuis septembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**,

- d'adhérer à la MJC Champ Libre pour l'année 2021
- de s'acquitter de la subvention d'un montant de 1 187.62 €

DELIBERATION 2021-24: Travaux de bâtiments : étude de devis

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différents devis concernant des travaux sur les bâtiments communaux.

Il s'agit dans un premier temps de travaux de bardage en clin pour l'ancien atelier communal :

3MMM : 3 363.72 € HT, 4 036.46 € TTC

Gédimat : 2 757.42 € HT, 3 308.90 € TTC

Maisonnier : 2 845.76 € HT, 3 414.91 € TTC

Destock-MTX : 2 470.84 € HT, 2 965.01 € TTC

Monsieur le Maire propose de recouvrir le bâtiment de l'ancien atelier communal en bardage clin afin de l'harmoniser avec les sanitaires qui se situe à coté au niveau du plan d'eau et de l'aire de loisirs.

En second, il s'agit de travaux de couverture de la salle polyvalente liés à des fuites au niveau de la noue:

SARL Boutineau : 2 088.10 € HT, 2 505.72 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**,

- **de demander** des informations complémentaires concernant les travaux de couverture à la salle polyvalente
- **de recouvrir** l'ancien atelier en bardage clin
- **d'accepter** le devis de l'entreprise Gédimat pour un montant de 3 308.90 € TTC

DELIBERATION 2021-25: Travaux de voirie : rapport de la commission

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de la Commission Voirie et le choix des entreprises pour les travaux sur l'année 2021.

Concernant le devis de l'entreprise STPR, le choix se porte sur les travaux :

↳ Rue de la Croix : 8 286.50 € HT

↳ Les Tours : 6 797.00 € HT

↳ Fontaine : 8 200.00 € HT

Concernant le devis de l'entreprise Barré, le choix se porte sur les travaux :

↳ Rue des échoppes : 2 940.76 € HT

↳ La Brunelière : 4 326.00 € HT

Soit un montant total de 30 550.26 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**,

- **d'accepter** le devis de l'entreprise STPR pour un montant total de 23 283.50 € HT
- **d'accepter** le devis de l'entreprise Barré pour un montant total de 7 266.76 € HT

DELIBERATION 2021-26: Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre d'Activ'3

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental, dans le cadre de son programme Activ'3, permet à la commune de Saint Martin L'Ars de bénéficier d'une subvention de 17 600.00 €.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de voirie prévu en investissement à hauteur de 30 550.26 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**,

- **de déposer** un dossier de demande de subvention auprès de Conseil Départemental dans le cadre du programme Activ'3 pour les travaux de voirie à hauteur de 30 550.26 € HT.

Questions diverses :

- Travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis de démoussage pour le restaurant et la capitainerie sera demandé.

La communauté de Commune Vienne et Gartempe a revu sa priorité sur les travaux de voirie. Pour l'année 2021, elle privilégie les travaux du Pont de Bars pour un montant de 76 000 €.

Le niveau du plan d'eau baisse encore. Dans les archives il a été retrouvé des documents sur l'entreprise ayant foré à l'époque. La société a été contactée pour plus d'informations. Toutes les données ont été transmises à l'entreprise Terraqua.

Le moteur de ventilation au multiservice va être habillé par l'entreprise Eric Vandaele pour un montant de 420 €. Cet abri atténuera les bruits générés par ce moteur sans en diminuer ses capacités.

Les agents techniques interviennent au cimetière et dans les allées du plan d'eau avec le desherbeur à vapeur.

- Réunions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CCVG a organisé une réunion avec le cabinet d'étude en charge des répercussions de l'abrogation de la taxe d'habitation et ses répercussions sur les finances de la commune.

Un rendez-vous à l'abbaye de la Réau est prévu avec les services de la CCVG le 23 mars.

La commission de voirie se réunira le 26 mars à 10h30 pour étudier 2 demandes de voirie à La Brunetière.

La commission Communication et information se réunira le 27 mars à 10h30.

La commission cadre de vie se réunira le 31 mars à 10h.

- animations

La séance de cinéma en plein air du 13 août (1 200 €) pourra être subventionnée à hauteur de 600 € par la CCVG et 400 € par le Conseil Départemental.

La MJC cherche des chantiers loisirs en période estivale. Monsieur le Maire propose la construction d'une pergola sur le socle de l'ancienne citerne à gaz derrière la salle polyvalente.

Fin de la séance : 22h30